

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 19 octobre 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	54

CONVOCATION

Datée	du 13/10/23
Affichée	le 13/10/23

OBJET

Créations et suppressions
d'emplois permanents

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 13 octobre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Elisabeth JOSSET a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Représentés : Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Didier PITOU
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL
Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Maité GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TREPRIER a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absente excusée : Virginie VIOLET

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs pour procéder à la transformation de 27 postes pour :

- Mettre en œuvre les avancements de grades validés soit 5 postes
- Créer un poste d'adjoint d'animation en remplacement d'un poste d'ATSEM vacant et devenu inutile du fait d'une fermeture de classe maternelle
- Adapter la quotité horaire de postes de la direction de l'éducation à la suite des modifications de plannings opérées, 21 postes dont 11 pour une quotité horaire inférieure à 10 %
- Permettre un recrutement sur un poste vacant sur le grade adéquat.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 22 juin 2023 avec effet au 1^{er} juillet 2023,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 10 octobre 2023,
- Considérant les besoins du service,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **CREE, au tableau des emplois :**
- 1 emploi d'adjoint d'animation, catégorie C à 35/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 29/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 15/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 27/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 25/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 23/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 32/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 27,5/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 31/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 31/35^e

- 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 26,5/35e
- 1 emploi d'adjoint technique, catégorie C à 20/35°
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2° classe, catégorie C à 28/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2° classe, catégorie C à 31/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2° classe, catégorie C à 26/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 35/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 34/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 35/35°
- 2 emplois d'adjoint technique principal 1° classe, catégorie C à 30/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2° classe, catégorie C à 35/35e
- 1 emploi d'adjoint administratif principal 2e classe catégorie C à 35/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 35/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 30/35e
- 1 emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe catégorie C à 35/35e
- 1 emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe catégorie C à 35/35e
- 1 emploi de Rédacteur, catégorie B à 35/35°

En cas de recrutement infructueux de candidats relevant du statut de la Fonction Publique, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier du diplôme ou de la qualification en lien avec le cadre d'emploi ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

Le traitement sera calculé selon les modalités réglementaires auquel s'ajoutent le supplément familial de traitement et, le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

➤ **SUPPRIME**, au tableau des emplois :

- 1 emploi d'ATSEM principal 2ème classe catégorie C à 35/35e
- 2 emplois d'adjoint technique catégorie C à 35/35e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 17/35e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 17,43/35e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 24/35e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 22,25/35e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 31,51/35e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 27,45/35e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 31/69/35e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 30,5/31e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 28,35/35e
- 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 21,89/35°
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 24,5/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 23,75/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe, catégorie C à 22,86/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe, catégorie C à 32/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 33,86/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 28,7/35e
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2e classe catégorie C à 34,01/35°

- 1 emploi d'adjoint technique principal 1e classe, catégorie C à 24,72/35°
 - 1 emploi d'adjoint technique principal 1e classe catégorie C à 26,77/35e
 - 1 emploi d'adjoint administratif catégorie C à 35/35e
 - 1 emploi d'adjoint technique catégorie C à 23,91/35e
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe catégorie C à 35/35e
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe catégorie C à 35/35e
 - 1 emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe catégorie C à 35/35e
- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés ou, le cas échéant, les contrats relatifs à chaque poste,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le tableau des emplois est le suivant à la date du 1^{er} novembre 2023 :

TABEAU DES EMPLOIS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL AU **19/10/2023** avis du CST du **10 octobre 2023**
 DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU AU **01/11/2023**

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
FILIERE ADMINISTRATIVE								
DGS (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DGA(emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE PPAL	A	35	2	2,00			2	2,00
ATTACHE	A	35	6	6,00			6	6,00
REDACTEUR PPAL 1ERE CLASSE	B	35	4	4,00			4	4,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	18,34	1	0,52			1	0,52
REDACTEUR	B	35	4	4,00	1,00		5	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CLASSE	C	35	5	5,00	2,00		7	7,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	35	6	6,00		2,00	4	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35	12	12,00		1,00	11	11,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			45	44,52	3,00	3,00	45,00	44,52
FILIERE TECHNIQUE								
INGRENIUR PPL	A	35	1	1,00			1	1,00
INGENIEUR	A	35	2	2,00			2	2,00
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
TECHNICIEN	B	35	5	5,00			5	5,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35	4	4,00			4	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	29,5	1	0,84			1	0,84
AGENT DE MAITRISE	C	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	35	2	2,00			2	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	30	0	0,00	2,00		2	1,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	24,72	1	0,71		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	26,77	1	0,76		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	35	18	18,00	4,00		22	22,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	34	0	0,00	1,00		1	0,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	34,01	1	0,97		1,00	0	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32	2	1,83		1,00	1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,83	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,86	1	0,97		1,00	0	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,27	1	0,95			1	0,95
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,07	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,71	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,57	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31	0	0,00	1,00		1	0,89
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30,71	1	0,88			1	0,88
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30	0	0,00	1,00		1	0,86
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	29	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	28,7	1	0,82		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	28	0	0,00	1,00		1	0,80
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	26	0	0,00	1,00		1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,5	1	0,70		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,31	1	0,69			1	0,69
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24	1	0,69			1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	23,75	1	0,68		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	22,86	1	0,65		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	19,29	1	0,55			1	0,55
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	18,94	1	0,54			1	0,54
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	14	1	0,40			1	0,40
ADJOINT TECHNIQUE	C	35	26	26,00		2,00	24	24,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	32	0	0,00	1,00		1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE	C	31,51	1	0,90		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	31,69	1	0,91		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	31	0	0,00	2,00		2	1,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	30,5	1	0,87		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,14	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	29	0	0,00	1,00		1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	28,35	1	0,81		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	27,5	0	0,00	1,00		1	0,79
ADJOINT TECHNIQUE	C	27,45	1	0,78		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	27	0	0,00	1,00		1	0,77
ADJOINT TECHNIQUE	C	26,5	0	0,00	1,00		1	0,76
ADJOINT TECHNIQUE	C	25,99	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE	C	25	0	0,00	1,00		1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE	C	24	1	0,69		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	23,91	1	0,68		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	23	0	0,00	1,00		1	0,66
ADJOINT TECHNIQUE	C	22,25	1	0,64		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	21,89	1	0,63		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	20	0	0,00	1,00		1	0,57
ADJOINT TECHNIQUE	C	17,43	1	0,50		1,00	0	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	17	1	0,49			1	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	15	0	0,00			0	0,43
ADJOINT TECHNIQUE	C	15,22	1	0,38			1	0,38
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			103	93,96	22,00	22,00	103	97,10

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20231019-2023-10-19-190-DE
 Date de réception préfecture : 24/10/2023

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
FILIERE ANIMATION								
ANIMATEUR	B	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT ANIMATION	C	35	0	0,00	1,00		1	
ADJOINT ANIMATION PPL 1ERE CLASSE	C	35	1	1,00			1	1,00
ADJOINT ANIMATION PPAL 2EME CLASSE	C	35	3	3,00			3	3,00
TOTAL FILIERE ANIMATION			7	7,00	1,00	0,00	8	7,00
FILIERE MEDICO SOCIALE								
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	35	6	6,00			6	6,00
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1	0,94
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	31,08	1	0,89			1	0,89
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	28,5	1	0,81			1	0,81
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	30,07	1	0,86			1	0,86
ASEM PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00		1,00	0	0,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			11	10,51	0,00	1,00	10	9,51
FILIERE CULTURELLE								
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	1,00	0,00	0,00	1	1,00
FILIERE SPORTIVE								
ETAPS PPAL 2EME CLASSE	B	35	0	0,00			0	0,00
ETAPS	B	35	9	9,00			9	9,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE			9	9,00	0,00	0,00	9	9,00
TOTAL GENERAL			176	166,99	26,00	26,00	176	168,13

VOTE : UNANIMITE

Acte reçu en Préfecture 24 OCT. 2023
Publié en ligne 24 OCT. 2023
Certifié exécutoire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Jean SELLIER